

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Agir aujourd'hui pour la forêt de demain

RAPPORT ANNUEL 2021-2022



Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

1554, route 277, bureau 3 Lac-Etchemin (Québec) GOR 1S0 Téléphone : 418 625-2100 info@amvap.ca www.amvap.ca

Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste,
coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous, M.Sc., Biologiste, coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, adjointe administrative, AMVAP

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

M. Denis Ferland, technicien forestier, AMVAP

Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel, B.Sc.A., M.Sc., coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION	3
ORDRE DU JOUR	3
UN MOT DU PRÉSIDENT	_
PROCÈS-VERBAL DE LA 25 ^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	
Origine	
Membres	
Conseil d'administration	
Comités	
Comité régional sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette	
Comité sur la mobilisation des bois	
Ressources consenties par les partenaires	
Personnel de l'Agence	
Conseillers forestiers accrédités en 2021-2022	
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022	
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	
Subvention 2021	10
Statistiques des programmes d'aide	
Contribution de l'industrie	
Vérification opérationnelle et critères de performance	
Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés	
Transfert de connaissances	
Activités réalisées pour l'administration	_
Application de la politique de sécurisation des investissements	
Table des agences - MFFP	
Comité SIGGA	
Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement	
Rencontre des conseillers forestiers	
Site amvap.ca	
Autres activités	27
Plan d'action	
Plan de protection et de mise en valeur	
Projets multiressources	32
Conservation volontaire des milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine des	
Appalaches	
Approche participative d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches	
Conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris dans les Appalaches	
Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques dans les Appalaches	
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2022	
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES	51
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2022-2023	53
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, la Subvention 2021, le FEFEC et le programme 2 G d'arbres	
2021, le l'Electric et le programme 2 3 à distress	, C II

AVIS DE CONVOCATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de convoquer les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 26° assemblée générale annuelle qui se tiendra au Manoir Lac-Etchemin situé au 1415, route 277, Lac-Etchemin, le 15 juin 2022 à compter de 9 h.

Cet événement est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.

Eddy Morin Président

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Mot du président;
- 4. Approbation du procès-verbal de la 25e assemblée générale annuelle;
- 5. Présentation et adoption du rapport annuel 2021-2022;
- 6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2022;
- 7. Nomination du vérificateur comptable;
- 8. Prévision budgétaire 2022-2023;
- 9. Élection des administrateurs;
- 10. Questions diverses;
- 11. Levée de l'assemblée.

UN MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour chers partenaires de la forêt privée des Appalaches! Je suis heureux d'enfin pouvoir vous revoir en personne après ces deux dernières années que nous ne sommes pas prêt d'oublier. Bien que certains secteurs ont connu des ralentissements, ce ne fut pas le cas pour la forêt privée où les activités sont demeurées effervescentes encore une fois en 2021-2022.

La commande du ministre et des partenaires d'axer nos efforts à la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois demeure une priorité. Toutes les agences et leurs partenaires ont d'ailleurs été mis à contribution au cours de la dernière année afin de produire des plans d'actions visant à contribuer à l'atteinte des cibles de récolte établies par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette récolte a été en hausse dans les Appalaches en 2021-2022 pour atteindre 728 700 m³ et la région de Chaudière-Appalaches demeure en première place à l'échelle provinciale quant aux volumes produits en forêt privée.

Cependant, nous faisons face à de nombreux défis. Parmi ceux-ci, l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a fait un bond important en 2021 dans la région de L'Islet entraînant l'ajout de ce territoire aux régions admissibles au programme de pulvérisation. Nous avons entrepris des actions pour informer et préparer les propriétaires forestiers, mais ce n'est qu'un début et notre comité sur la TBE est déjà sollicité pour participer à ce travail. Un second enjeu et non le moindre est celui des budgets d'aménagement qui ne suffisent plus aux besoins. Avec la hausse importante de la récolte et une



qui enveloppe budgétaire ne suit l'augmentation du coût de la vie, force est de constater que l'équilibre entre la coupe de bois et le niveau d'aménagement forestier n'est plus présent sur le terrain. Nous manquons de moyens afin d'atteindre les objectifs fixés par le MFFP et, malheureusement. le renouvellement 1er avril 2022 du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ne nous laisse pas entrevoir de nouveaux investissements en forêt privée. Tous les partenaires régionaux et nationaux devront continuer à unir leurs efforts afin de renverser cette tendance.

Il y en aurait encore beaucoup à dire sur les nombreux défis, projets et implications de l'Agence au cours de la dernière année, mais je vous laisse en découvrir certains à l'intérieur du présent rapport annuel. Au plaisir de pouvoir compter à nouveau sur votre implication à la gestion des forêts privées des Appalaches, je vous souhaite une année prospère en forêt en 2022.

Eddy Morin Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 25^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 25° assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 16 juin 2021, à 9 h, en visioconférence.

Présences

Président

M. Eddy Morin

Monde municipal

M. Régis Provost Municipalité de Saint-

Magloire

M. Réjean Bédard MRC des Etchemins

M. François Michon MRC des Etchemins
M. Claude Doyon MRC de Montmagny
M. Martin J. Côté MRC de Bellechasse

M. Christian Guay Ville de Lévis

Industriels forestiers

Mme Caroline Dubé Matériaux Blanchet inc.
M. Denis Bélanger Produits forestiers D.G. Itée

M. Marco Guay Clermond Hamel Itée M. Raymond Laverdière Bois Daaquam inc.

M. Jérôme Labrecque Bois Cargault inc.

Producteurs forestiers, membres associés

M. Raynald Cloutier Groupement forestier

de Montmagny inc.

M. Hugo Matte Groupement forestier

de L'Islet inc. M. Roger Gagné Syndicat des

producteurs de bois de

la Côte-du-Sud

Mme Caroline Houde Syndicat des

propriétaires forestiers de la région de Québec

M. Martin Ladouceur Association des

propriétaires de boisés

de la Beauce

M. Michel Simard Groupement forestier

du Sud de Dorchester

inc.

M. Marc-Antoine Therrien Groupement forestier

de Bellechasse-Lévis inc.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Richard Labrie MFFP/U.G.

Beauce-Appalaches

M. Sylvain Lamontagne MFFP/U.G.

Beauce-Appalaches

Personnel de l'Agence

M. Jean-Pierre Faucher AMVAP
M. Denis Ferland AMVAP
Mme Pascale Thivierge AMVAP
Mme Gabrielle Préfontaine-Dastous AMVAP

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 9 h 05. Il souhaite la bienvenue aux membres et fait la constatation du quorum. Le directeur prend les présences des participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG2106-01

Il est proposé par M. Claude Doyon, appuyé par Mme Caroline Dubé, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. Message du président

Le président laisse le soin aux administrateurs de prendre connaissance de son message inclus au rapport annuel 2020-2021 de l'Agence.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 24° assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi des principales résolutions adoptées lors de la 24e assemblée générale annuelle tenue le 15 juin 2020. Il explique que le rapport annuel et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 furent transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le 18 juin 2020. Il poursuit en expliquant que les nouveaux budgets d'aménagement qui étaient attendus en 2020-2021 n'ont finalement jamais été accordés pour la dernière année. Il mentionne que les budgets ont seulement été annoncés en mars 2021 et s'appliqueront aux années 2021-2022 à 2024-2025. Notre agence a obtenu 2,6 M\$ de budget supplémentaire ce qui représente 6 % de l'enveloppe provinciale. Cette proportion est légèrement supérieure à la répartition précédente où nous avions eu 5,7 %. Comme ce 2,6 M\$ devra être investi sur quatre ans, on note que le budget sera en baisse et passera d'une moyenne de 783 000 \$ à 650 000 \$/année.

Résolution AG2106-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 24° assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 15 juin 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Laverdière, appuyé par M. Réjean Bédard, et résolu unanimement que le procèsverbal de la 24° assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 15 juin 2020 soit approuvé tel que présenté.

5. Présentation et adoption du rapport annuel 2020-2021

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2020-2021 en débutant par les réalisations relatives au fonctionnement et à l'administration de l'Agence. Il expose ensuite un bilan des investissements sylvicoles, les résultats de la vérification opérationnelle et un suivi du respect de la possibilité forestière. Il explique également l'arrivée de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur notre territoire en 2020 et la vulnérabilité de notre forêt. Finalement, la compilation du 5° programme d'inventaire forestier montrant un accroissement de 65 % des volumes sur

pieds dans les forêts privées de la région est présentée.

La biologiste enchaîne en exposant les projets en cours à l'Agence, soit ceux de conservation volontaire, d'aménagement des ravages de cerf de Virginie et d'adaptation de l'aménagement forestier aux changements climatiques. Finalement, elle explique que l'Agence vient de déposer un projet d'envergure sur le carbone forestier qui s'échelonnera sur une période de 5 ans. Nous attendons des nouvelles sur cette demande d'ici l'automne. Le directeur ajoute que les nouveaux programmes de financements sont actuellement beaucoup justifiés par le potentiel de captation de carbone reliée à l'aménagement forestier. Ainsi, cette initiative permettra d'acquérir de nombreuses connaissances sur l'aménagement en forêt privée. On demande si des crédits-carbone seront disponibles pour les propriétaires privées. Le directeur explique que oui, il existe déjà quelques projets en ce sens, mais aussi un protocole sur les crédits carbone en terre privée est actuellement en préparation.

Résolution AG2106-03

Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2020-2021 et que le directeur en a fait la présentation;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Gagné, appuyé par M. François Michon, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2020-2021 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2021

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2021 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

Résolution AG2106-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par notre auditeur indépendant, soit Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier couvrant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021;

Considérant que l'audit de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Marco Guay, appuyé par M. Christian Guay, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

7. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG2106-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. François Michon, appuyé par M. Roger Gagné, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2022.

8. Prévision budgétaire 2021-2022

Le directeur présente la prévision budgétaire 2021-2022. Il mentionne que nous avons prévu une contribution de l'industrie similaire à l'an dernier ainsi qu'un montant de 624 000 \$ pour la Subvention 2021 soit le maximum que nous pouvons utiliser.

Résolution AG2106-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2021-2022;

Considérant que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) est reconduit jusqu'au 31 mars 2022;

Considérant que cette programmation prévoit un montant de 624 000 \$ dans le programme

Subvention 2021 auquel devrait s'ajouter un montant de 2 800 \$ en intérêt;

Considérant que pour le Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, un montant de 45 757 \$ est prévu pour le boisement de friches et la préparation de terrains en 2021-2022, mais nous appréhendons être en mesure d'investir un montant supérieur;

Considérant que selon cette programmation, le surplus de l'Agence passera de 126 319 \$ à 99 752 \$ au 31 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Bélanger appuyé par M. Christian Guay, et résolu unanimement que la prévision budgétaire soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

9. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2021-2022 fut remis aux membres. Le directeur explique que deux nouveaux administrateurs ont été nommés pour pourvoir des sièges vacants, soit M. Christian Guay de la Ville de Lévis et M. Marco Guay de Clermond Hamel Itée.

Résolution AG2106-07

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par Mme Caroline Dubé, appuyé par M. Jérôme Labrecque, et résolu unanimement que les personnes physiques dûment désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

10. Questions diverses

Aucun sujet n'est discuté aux questions diverses.

11. Levée de l'assemblée

Résolution AG2106-08

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Ladouceur, appuyé par M. Raymond Laverdière, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 10 h 20.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du Sommet sur la forêt privée. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Lors de ce Sommet, un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996. Précisons que l'article 149 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier stipule aue :

L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- 1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
- 2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de 62 municipalités réparties sur les quatre MRC et la ville suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

On retrouve sur ce territoire environ 12 600 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisés.





Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2021-2022.

Monde municipal

MRC de Bellechasse MRC de Montmagny MRC des Etchemins Ville de Lévis

MRC de L'Islet

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupement forestier de Bellechasse-Association des propriétaires de boisés

Lévis inc. de la Beauce

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc. Syndicat des producteurs de bois de la

Côte-du-Sud Groupement forestier de L'Islet inc.

Syndicat des propriétaires forestiers de la Groupement forestier de Montmagny inc. région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Adélard Goyette et fils Itée Les Bois Poulin inc.

Les Industries Picard et Poulin inc. Barrette bois inc. Bégin & Bégin inc. Maibec inc. Division Saint-Pamphile

Blanchette et Blanchette inc. Matériaux Blanchet inc.

Bois Cargault inc. Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just Multibois FL inc.

Produits forestiers Arbec SENC Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile Produits forestiers D.G. Itée

Bois de sciage Lafontaine inc.

Carrier & Bégin inc. René Bernard inc.

Clermond Hamel Itée Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.

Domtar inc. (Windsor) Scierie Arbotek inc. Éloi Moisan inc. Scierie Dion et Fils inc.

Fontaine inc. Scierie Lapointe et Roy Itée

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph Scierie Sainte-Thècle inc.

Groupe NBG inc. Spécialiste du bardeau de cèdre inc. Les Bois Carthage inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc. Consultants forestiers M.S. inc.

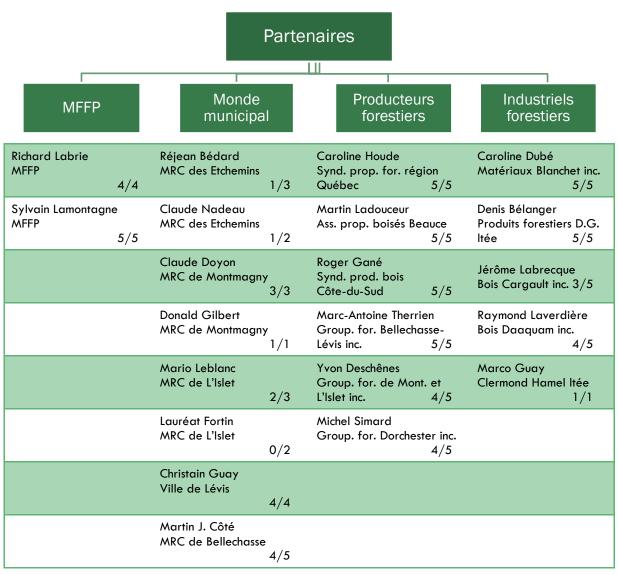
Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Ceux-ci se résument essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration 2021-2022



Au cours de la dernière année financière, cinq réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 16 juin 2021. M. Eddy Morin fut reconduit à la présidence à titre indépendant. M. Claude Doyon fut également renommé à la vice-présidence. Le 15 décembre 2021, à la suite de la démission de M. Doyon, Mme Caroline Houde a été nommée afin d'assumer la vice-présidence de l'Agence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2021-2022 :

- Programmation budgétaire de l'Agence et répartition entre les conseillers forestiers selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée;
- Modification de la politique de redistribution budgétaire des conseillers forestiers;
- Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois;
- Plan de soutien des partenaires de la forêt privée;
- Révision ciblée du régime forestier;
- Vente des Conseillers forestiers de la région de Québec inc.:
- Modifications aux directives administratives pour les travaux admissibles en milieux humides;

- Rapport de vérification opérationnelle et critères de performance des conseillers forestiers;
- Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone – Boisement de friches;
- Contribution à l'Agence sur les bois vendus aux États-Unis;
- Conditions de travail des employés de l'Agence;
- Formation des conseillers forestiers sur l'identification des milieux humides boisés;
- Plans régionaux sur les milieux humides et hydriques;
- Projet de règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus;
- Transfert de connaissances;
- Suivi de la Table des agences;
- Enquête sur les coûts de la sylviculture en forêt privée;
- Révision du règlement forestier de la MRC de Bellechasse;
- Présence de nerprun à Saint-Damien-de-Buckland;
- Projet régional d'orthophotos 2020;
- Demandes de reboisement refusées par le MAPAQ;
- Calcul de possibilité forestière;
- Évolution de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques;
 - Conservation volontaire de milieux humides et de vieilles forêts;
 - Plan d'orientation de ravage de cerfs.

Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres:

Eddy Morin Richard Labrie

Durant l'année 2021-2022, le comité s'est réuni le 26 avril 2021 et le 1^{er} juin 2021. Les sujets abordés par le comité de gestion administrative sont les suivants :

- États des résultats au 31 mars 2021;
- Programmation budgétaire 2021-2022;

Raymond Laverdière Caroline Houde Jean-Pierre Faucher

- Répartition budgétaire des conseillers forestiers 2021-2022;
- Évaluation des employés;
- Conditions de travail des employés pour 2021-2022;
- Révision de la grille des conditions de travail des employés de l'Agence.

Comité régional sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Mandat

Ce nouveau comité regroupant des représentants de chacun des partenaires œuvre à définir les actions à prioriser pour aider les propriétaires et intervenants à faire face à l'actuelle épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce comité s'est réuni à deux reprises au cours de la dernière année en plus de collaborer à la révision d'un feuillet d'information préparé par l'Agence.

Membres:

Caroline Dubé
Vincent Dubé
Jean-Pierre Faucher
Félix Grenier-Coulombe
Caroline Houde
Richard Labrie
Jérôme Lapointe
Eddy Morin
Réjean Ouellet



Comité sur la mobilisation des bois

Mandat

Le comité sur la mobilisation des bois a pour mandat de définir les enjeux et les objectifs relatifs à la mobilisation des bois en forêt privée sur le territoire des Appalaches, prioriser les actions, identifier des projets, trouver des moyens pour la mise en œuvre de la récolte du bois (qui, quand, comment) et faire le suivi des réalisations. En 2022, le comité a surtout collaboré à la préparation du Plan d'action pour la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024.

Membres:

Clovis Bourdon
Marc Cloutier
Yvon Deschênes
Caroline Dubé
Jean-Pierre Faucher
Roger Gagné
Félix Grenier-Coulombe
Caroline Houde
Jérôme Labrecque

Richard Labrie
Martin Ladouceur
Eddy Morin
Amélie Normand
Réjean Ouellet
Sébastien Rioux
Michel Simard
Marc-Antoine Therrien

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries forestières	6 300 \$	2 100 \$	- \$	8 400 \$
Ministère	3 825 \$	2 125 \$	- \$	5 950 \$
Monde municipal	6 800 \$	- \$	7 500 \$	14 300 \$
Représentants des propriétaires	9 800 \$	8 400 \$	- \$	18 200 \$
Total	26 725 \$	12 625 \$	7 500 \$	46 850 \$

Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher Ingénieur forestier Directeur



Pascale Thivierge
Adjointe administrative



Denis FerlandTechnicien forestier



Gabrielle Préfontaine-Dastous M.Sc., Biologiste Coordonnatrice de projets multiressources

Conseillers forestiers accrédités en 2021-2022

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9 Tél.: 418 228-5110

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6° Avenue, C.P. 148 La Pocatière (Québec) GOR 1Z0 Tél. : 418 856-5828

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

1000, avenue St-Jean-Baptiste, suite 105 Québec (Québec) G2E 5G5 Tél.: 367 777-0555

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 0R8 Tél.: 418 903-4747

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

335, route 281 Saint-Magloire (Québec) GOR 3M0 Tél.: 418 257-2665

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25° Avenue Saint-Prosper (Québec) GOM 1Y0 Tél. : 418 594-8208

Groupement forestier de L'Islet inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) GOR 2R0
Tél.: 418 598-3056

Groupement forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est Saint-Aubert (Québec) GOR 2RO Tél. : 418 598-3056

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. La valeur des traitements sylvicoles est établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et le MFFP détermine le niveau de participation financière. Les taux se composent d'une aide financière pour l'encadrement professionnel (volet technique) et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide technique et celle à l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre 95 % de la valeur des travaux

de dégagement, 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux. La différence constitue la participation du producteur forestier. À noter que pour une deuxième année consécutive, le Ministère a ajouté des compensations pour l'application des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 et aussi une prime pour le prix du carburant reliée aux coûts additionnels de déplacement.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,9 M\$. Le montant de la contribution du MFFP dont l'Agence a bénéficié en 2021-2022 s'est maintenu à 2 268 220 \$, soit environ 8 % de l'enveloppe provinciale.

Subvention 2021

En mars 2021, le MFFP a versé aux agences une aide supplémentaire à la mise en valeur des forêts privées totalisant 43 M\$ afin d'augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée, assurer la protection des investissements déjà consentis par l'entretien des plantations

réalisées et accroître la contribution des forêts privées à la lutte contre les changements climatiques. Notre Agence a obtenu une somme de 2,6 M\$ à investir au cours des quatre prochaines années, soit d'ici le 31 mars 2025.



Statistiques des programmes d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2021-2022 présentées dans cette section concernent le PAMVFP, la Subvention, le FEFEC et le programme 2 G d'arbres. Le détail des réalisations par activité se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2021-2022	2020-2021	% variation
MFFP - PAMVFP	2 268 220 \$	2 268 220 \$	0,0 %
Subvention	604 830 \$	848 249 \$	-27,0 %
FEFEC – Boisement de friches	94 237 \$	95 315 \$	-1,1 %
2 milliards d'arbres	6 187 \$	0 \$	100 %
Industries forestières	625 595 \$	558 124 \$	12,1 %
Total	3 599 069 \$	3 749 908 \$	-4,0 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis					
	PAMVFP	Subvention	FEFEC	2 G d'arbres		
Bellechasse	100	32	4	0		
Etchemins	135	80	9	0		
L'Islet	70	22	6	1		
Montmagny	75	20	2	0		
Ville de Lévis	6	1	4	0		
Total	380	156	21	1		

Aide financière versée par programme pour chacune des MRC ou Ville

MRC ou Ville	A	Aide financière versée 2021-2022					
	PAMVFP	Subvention	FEFEC	2 G d'arbres			
Bellechasse	510 760 \$	93 122 \$	15 628 \$	0 \$			
Etchemins	943 688 \$	258 096 \$	36 766 \$	0 \$			
L'Islet	561 369 \$	135 013 \$	14 535 \$	5 900 \$			
Montmagny	574 930 \$	126 367 \$	22 842 \$	0 \$			
Ville de Lévis	9 547 \$	5 024 \$	0 \$	0 \$			
Total	2 600 295 \$	617 621 \$	89 <i>7</i> 71 \$	5 900 \$			

Clientèle desservie par MRC ou Ville – tous programmes confondus

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	125	619 510 \$	18,7 %
Etchemins	200	1 238 550 \$	37,4 %
L'Islet	88	716 817 \$	21,6 %
Montmagny	89	724 139 \$	21,9 %
Ville de Lévis	8	1 <i>4 57</i> 1 \$	0,4 %
Total 2021-2022	499	3 313 58 7 \$	100 %
Total 2020-2021	541	3 590 253 \$	100 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Programmes	Types de producteurs	Propriétaires desservis	Nombre de traitements ¹	Aide financière versée
PAMVFP	Petits propriétaires	377	1 013	2 513 950 \$
	Grands propriétaires	3	25	86 345 \$
	Sous-total	380	1 038	2 600 295 \$
Subvention	Petits propriétaires	155	416	592 980 \$
	Grands propriétaires	1	2	24 642 \$
	Sous-total	156	418	617 621 \$
FEFEC	Petits propriétaires	21	46	89 <i>77</i> 1 \$
	Grands propriétaires	0	0	0 \$
	Sous-total	21	46	89 <i>7</i> 71 \$
2 milliards	Petits propriétaires	1	2	5 900 \$
d'arbres	Grands propriétaires	0	0	0 \$
	Sous-total	1	2	5 900 \$
Total	Petits propriétaires	496	1 477	3 202 600 \$
	Grands propriétaires	3	27	110 987 \$
	Total 2021-2022	499	1 504	3 313 587 \$
	Total 2020-2021	541	2 076	3 590 253 \$

¹ Nombre de traitements incluant les codes COVID-19.

Travaux réalisés

Tunitamanta	2021-2022						
Traitements	PAMVFP	Subvention	FEFEC	2 G d'arbres			
Préparation de terrain	466,9 ha	0 ha	1 4, 0 ha	0 ha			
Reboisement	926 105 plants	0 plants	87 687 plants	9 500 plants			
Regarni	3 375 plants	0 plants	0 plants	0 plants			
Entretien de plantation	504 , 8 ha	0 ha	8,3 ha	0 ha			
Traitements non commerciaux	5,8 ha	0 ha	0 ha	0 ha			
Traitements commerciaux	341 , 9 ha	335,6 ha	0 ha	0 ha			
Aide mobilisation des bois	461,6 ha	614 , 5 ha	0 ha	0 ha			
Total ¹	1 781,1 ha	950,1 ha	22,3 ha	0 ha			

¹ Total excluant la superficie reboisée, codes COVID-19 et le martelage.

Travaux réalisés - tous programmes confondus

Traitements	2021-2022	2020-2021	Évolution
Préparation de terrain	480,8 ha	569 , 3 ha	-1 5,5 %
Reboisement	1 023 292 plants	1 096 923 plants	-6 , 7 %
Regarni	3 375 plants	1 838 plants	83,6 %
Entretien de plantation	513,1 ha	511,6 ha	0,3 %
Traitements non commerciaux	5,8 ha	9,3 ha	-37,4 %
Traitements commerciaux	677,6 ha	1 102,4 ha	-38,5 %
Aide mobilisation des bois	1 076,1 ha	<i>777</i> ,1 ha	38,5 %
Total ¹	2 753,5 ha	2 969,7 ha	-7,3 %
Superficie reboisée	571,3 ha	602,5 ha	-5,2 %
Total incluant le reboisement	3 324,8 ha	3 572,2 ha	-6,9 %

¹ Total excluant la superficie reboisée codes COVID-19 et le martelage.

Aide financière versée par catégorie de traitement

Tunitamanta	PAMVF	P	Subvent	ion	FEFE	С	2 G d'arbres	
Traitements	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Préparation de terrain	413 062 \$	15,9 %	0 \$	0 %	20 279 \$	22,6 %	0 \$	0 %
Reboisement	535 360 \$	20,6 %	0 \$	0 %	52 685 \$	58,7 %	5 900 \$	100 %
Regarni	2 187 \$	0,1 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Entretien de plantation	1 044 419 \$	40,2 %	0 \$	0 %	16 808 \$	18,7 %	0 \$	0 %
Traitements non commerciaux	9 390 \$	0,4 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Traitements commerciaux	467 532 \$	18,0 %	448 714 \$	72,7 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Aide tech. mobilisation bois	128 345 \$	4,9 %	168 908 \$	27,3 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Total	2 600 295 \$	100 %	617 621 \$	100 %	89 771 \$	100 %	5 900 \$	100 %

Aide financière versée par catégorie de traitement - tous programmes confondus

Traitements	2021-2	022	2020-20	2020-2021		
Traitements	\$	%	\$	%	– Évolution	
Préparation de terrain	433 341 \$	13,1 %	557 108 \$	15,5 %	-22,2 %	
Reboisement	593 944 \$	17,9 %	597 018 \$	16,6 %	-0,5 %	
Regarni	2 187 \$	0,1 %	1 119 \$	0,0 %	95,4 %	
Entretien de plantation	1 061 226 \$	32,0 %	1 008 488 \$	28,1 %	5,2 %	
Traitements non commerciaux	9 390 \$	0,3 %	14 095 \$	0,4 %	-33,4 %	
Traitements commerciaux	916 246 \$	27,7 %	1 140 101 \$	31,8 %	-19,6 %	
Aide tech. mobilisation des bois	297 253 \$	9,0 %	272 324 \$	7,6 %	9,2 %	
Total	3 313 587 \$	100 %	3 590 253 \$	100 %	-7,7 %	

Volumes de bois récoltés

Programme	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements ¹	Aide financière versée	Volume récolté m³ solides
PAMVFP	803,6 ha	242	595 877 \$	86 373 m³
Subvention	950,1 ha	279	617 621 \$	103 120 m³
Total 2021-2022	1 75 3, 7 ha	521	1 213 499 \$	189 493 m³
Total 2020-2021	1 879,5 ha	601	1 412 425 \$	193 349 m³
Évolution	-7,2 %	-15,4 %	-16,4 %	-2,0 %

¹ Superficie et nombre de traitements excluant le martelage et les codes COVID-19.

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

		Montants investis				Nombre	Aide finan,
Conseillers forestiers –	PAMVFP	Subvention	FEFEC	2 G d'arbres	Total	proprio. desservis	moyenne / producteur
Association prop. de boisés de la Beauce	297 210 \$	52 782 \$	16 037 \$	0 \$	366 029 \$	79	4 633 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	244 411 \$	42 586 \$	2 732 \$	5 900 \$	295 629 \$	40	7 391 \$
Conseillers forestiers région de Québec	189 430 \$	43 839 \$	18 615 \$	0 \$	251 884 \$	60	4 198 \$
Consultants forestiers M.S.	149 448 \$	15 527 \$	6 184 \$	0 \$	171 160 \$	23	7 442 \$
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	442 180 \$	122 239 \$	12 836 \$	0 \$	577 255 \$	105	5 498 \$
Groupement forestier du Sud de Dorchester	494 921 \$	135 032 \$	16 <i>7</i> 86\$	0 \$	646 739 \$	88	7 349 \$
Groupement forestier de L'Islet	387 621 \$	101 513 \$	7 830 \$	0 \$	496 964 \$	52	9 557 \$
Groupement forestier de Montmagny	395 073 \$	104 104 \$	8 752 \$	0 \$	507 928 \$	59	8 609 \$
Total 2021-2022 Total 2020-2021	2 600 295 \$ 2 657 210 \$	617 621 \$ 842 256 \$	89 771 \$ 90 787 \$	5 900 \$ 0 \$	3 313 587 \$ 3 590 253 \$	499 541	6 640 \$ 6 636 \$

Participation des producteurs forestiers

Les calculs de la valeur des traitements relève du BMMB et le MFFP établi le niveau de financement. L'aide financière versée couvre de 80 % à 95 % de la valeur des travaux. Basée sur cette participation financière, la valeur de la contribution des producteurs forestiers pour l'année 2021-2022 est de 382 184 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier

qui est entièrement à leur charge depuis le 1er avril 2012, mais admissible au crédit du Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection de 515 plans d'aménagement forestier en 2021-2022 est d'environ 386 250 \$. Ainsi, la participation totale des producteurs forestiers est de 768 434 \$.

Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2021-2022 fut de 625 595 \$. Ces industries versent une contribution de 1 $\$/m^3$ solide de bois acheté sur le territoire de l'Agence. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Matériaux Blanchet inc.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile

Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.

Clermond Hamel Itée

Produits forestiers D.G. Itée

Domtar inc. (Windsor)

Carrier & Bégin inc.

Bois Cargault inc.

Les Bois Carthage inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Produits forestiers Arbec SENC

René Bernard inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph

Groupe NBG inc.

Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Bois de sciage Lafontaine inc.

Maibec inc. Division Saint-Pamphile

Scierie Sainte-Thècle inc.

Les Industries Picard et Poulin inc.

Scierie Arbotek inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Fontaine inc.

Bégin & Bégin inc.

Les Bois Poulin inc.

Blanchette et Blanchette inc.

Multibois FL inc.

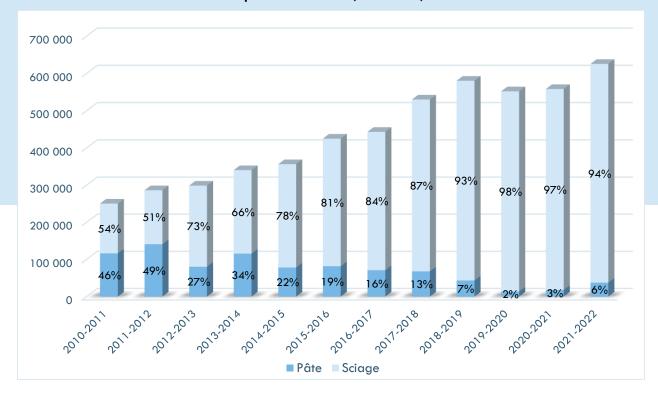
Scierie Dion et Fils inc.

Barrette Bois inc.

Adélard Goyette et fils Itée

Éloi Moisan inc.

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle et critères de performance

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci satisfont les exigences définies par le MFFP et l'Agence. Toujours dans une optique d'amélioration continue, cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et la satisfaction des propriétaires sur les services rendus par leur conseiller forestier. Afin de répondre à une décision découlant du Rendez-vous de la forêt privée 2011, des critères de performance provinciaux ont été établis par le MFFP. Ceux-ci ont été intégrés à la vérification opérationnelle et servent à l'évaluation des conseillers forestiers selon des cibles régionales définies par l'Agence.

La cible d'échantillonnage de la vérification opérationnelle est fixée à 7 % des dossiers prescrits ou facturés par conseiller forestier, par

groupe d'activités et par programme dont 5 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP et la Subvention en 2021 totalise 390 048 \$, soit 11,8 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées à la suite de la vérification est de 6 463 \$.

Voici la conformité générale des documents et travaux vérifiés en 2021 dans le cadre de la vérification opérationnelle ainsi que exposent les résultats en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers incluant les critères de performance.

	Nombre	Nombre	% cor	nforme
	vérifiés	conformes	2021	2020
Prescriptions sylvicoles	95	92	96,8 %	92,9 %
Rapports d'exécution	95	88	92,6 %	92,4 %
Qualité des travaux	95	94	98,9 %	96,2 %
Quantités facturées	95	89	93,7 %	96,2 %
PAMVFP	229	225	98,3 %	94,6 %
Subvention	144	138	95,8 %	93,7 %
FEFEC	7	7	100 %	100 %
2 G d'arbres	0	0	NA	NA
Total	380	370	97,4 %	94,4 %



Conformité des prescriptions sylvicoles

		2021		% de conformité (Cible : 100 %)	
Groupe d'activités	Nombre de	Nombre	% vérifié		
	traitements	vérifiés	-	2021	2020
Préparation de terrain	150	10	6,7 %	91,0 %	78,2 %
Reboisement et regarni	180	13	7,2 %	100 %	100 %
Entretien de plantation	172	12	7,0 %	100 %	87,9 %
Traitements non commerciaux	11	0	0,0 %	NA	NA
Traitements commerciaux	816	60	7,4 %	99,8 %	95,4 %
PAMVFP	830	58	7,0 %	98,3 %	91,1 %
Subvention	479	36	7,5 %	100 %	97,7 %
FEFEC	20	1	5,0 %	100 %	100 %
2 G d'arbres	1	0	0 %	NA	NA
Total 2021	1 330	95	7,1 %	98,9 %	
Total 2020	1 779	127	7,1 %		93,3 %

Conformité des rapports d'exécution

		2021		% de conformité (Cible : 100 %)	
Groupe d'activités	Nombre de	Nombre	% vérifié		
	traitements	vérifiés		2021	2020
Préparation de terrain	142	10	7,0 %	91,7 %	91,7 %
Reboisement et regarni	180	13	7,2 %	99,5 %	99,5 %
Entretien de plantation	173	12	6,9 %	100 %	100 %
Traitements non commerciaux	11	0	0,0 %	NA	NA
Traitements commerciaux	819	60	7,3 %	95,8 %	95,8 %
PAMVFP	822	57	6,9 %	93,2 %	93,2 %
Subvention	482	36	7,5 %	93,4 %	93,4 %
FEFEC	20	2	10,0 %	98,0 %	99,0 %
2 G d'arbres	1	0	0,0 %	NA	NA
Total 2021	1 325	95	7,2 %	95,2 %	
Total 2020	1 760	131	7,4 %		93,5 %

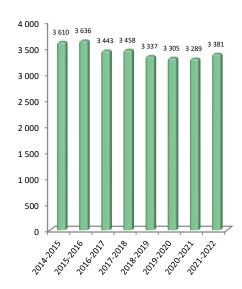
		% de co	nformité
Autres critères de performance	Cibles	2021	2020
Conformité des suivis de plantation	100 %	96,2 %	98,9 %
Respect de la programmation de l'Agence	90 %	95,8 %	100 %
Qualité des documents	100 %	98,1 %	90,3 %
Satisfaction de la clientèle desservie	85 %	91,5 %	84,2 %
Performance globale des conseillers forestiers	85 %	96,4 %	92,8 %

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés

Depuis le 1er avril 2012, le PAMVFP ne finance plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 19 juin 2019 afin d'y intégrer les nouvelles exigences du MFFP pour l'enregistrement des producteurs forestiers.

Au 31 mars 2022, on comptait 3 381 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 650, soit 27 % des propriétaires qui possèdent un plan d'aménagement forestier valide. On note une hausse de 92 producteurs enregistrés comparativement à l'année précédente. La superficie forestière enregistrée est de 43 % de la superficie forestière productive. Il s'agit d'une augmentation d'un peu plus de 7 800 ha de superficies forestières enregistrées comparativement au 31 mars 2021.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



MRC	Nombre producteurs forestiers potentiels	Nombre producteurs forestiers enregistrés ¹	% producteurs enregistrés	% superficie forestière enregistrée
Bellechasse	3 351	882	26 %	43 %
Etchemins	3 067	1 442	47 %	62 %
L'Islet	2 846	570	20 %	35 %
Montmagny	2 469	463	19 %	32 %
Lévis	943	98	10 %	23 %
Total	12 646	3 381	27 %	43 %

¹ Considère qu'un propriétaire peut posséder un lot sur le territoire de plus d'une MRC.

Nouveaux producteurs forestiers enregistrés (recrutement) et variation annuelle du nombre de producteurs forestiers

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2016-2017	164	-193
2017-2018	173	+15
2018-2019	182	-121

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2019-2020	194	-32
2020-2021	199	-16
2021-2022	267	+92

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 18 662 \$ en transfert de connaissances en 2021-2022. Comme par le passé, nos trois mandataires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (SPBCS) et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) étaient mandatés afin d'offrir les formations aux propriétaires. Étant donné la situation sanitaire le SPBCS et le SPFRQ ont été contraints de suspendre leur offre de formation en 2021-2022. De son côté, l'APBB a été en mesure d'offrir quelques activités, mais avec un nombre restreint de participants.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient débourser, dans la majorité des cas, une somme de 25 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 500 \$.



Activités de transfert de connaissances réalisées en 2021-2022

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel en forêt	1	8
Fiscalité forestière	1	12
Total 2021-2022	2	20
Total 2020-2021	4	31

L'Agence a aussi supporté financièrement la réalisation de visites-conseils et de conseils techniques afin que les conseillers forestiers puissent offrir des renseignements à des propriétaires désirant aménager leurs boisés. Les visites-conseils sont offertes autant aux producteurs forestiers reconnus qu'aux propriétaires de boisés qui n'ont pas de plan d'aménagement forestier.

Visites-conseils et conseils techniques financés en 2021-2022

Groupe d'activités	Aide financière versée	Nomb	re d'unités
Conseil technique	0 \$	0	ha
Visites-conseils	15 805 \$	46	visites
Total	15 805 \$		

Activités réalisées pour l'administration

Application de la politique de sécurisation des investissements

La politique de sécurisation des investissements adoptée par l'Agence vise à assurer la protection des travaux réalisés grâce à l'aide financière des programmes.

Au cours de l'année 2021-2022, 15 dossiers de destruction de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. Règle générale, ces dossiers concernent l'aménagement d'un chemin, la construction d'une résidence ou la coupe de récupération à la suite d'une perturbation naturelle.

L'Agence a aussi répondu à 404 demandes de propriétaires, notaires, MRC ou conseillers forestiers au sujet des engagements en vigueur relatifs à la protection des travaux financés. On note une augmentation de 7 % du côté des demandes de transfert de responsabilité traitées par l'Agence. De nombreux efforts de sensibilisation ont été faits auprès des notaires et des propriétaires vendeurs pour les inciter à réaliser le transfert de la responsabilité vers l'acquéreur. L'Agence utilise le formulaire Transfert de responsabilité: engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles de la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui permet de libérer le vendeur de ses engagements.

Table des agences - MFFP

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences - MFFP, formée de représentants de chacune des agences et du ministère, traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à 6 reprises au cours de la dernière année. Les principaux sujets traités touchaient entre autres le Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2019-2024, la révision ciblée du régime forestier, le Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestier à la récolte de bois, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone, la gestion des programmes et l'épidémie de tordeuse de bourgeons de l'épinette.

Comité SIGGA

Le comité SIGGA s'est réuni à une reprise au cours de l'année. Le directeur siège au comité. La rencontre a porté sur l'avancement de la reprogrammation du logiciel en 2021-2022.

Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement

Le directeur assiste au comité provincial sur la grille des taux d'investissement en forêt privée. Ce comité est chapeauté par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et fournit des recommandations sur les améliorations à apporter à l'établissement de la valeur des travaux. Il s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2021-2022. Les actions menées par le BMMB ont surtout porté sur la préparation de l'enquête de coûts et les éléments à prioriser pour la mise à jour de la arille 2022-2023.

Rencontre des conseillers forestiers

L'Agence organise en début de saison une rencontre avec tous ses conseillers forestiers accrédités. Cette réunion permet de présenter les modifications à l'encadrement technique et administratif des programmes, expliquer la priorisation des travaux à respecter et présenter les projets en cours. L'Agence a aussi effectué pendant l'année trois visites terrain avec des conseillers forestiers sur l'admissibilité de traitements. Aussi, l'Agence a offert une formation sur l'identification des milieux humides boisés ou 25 ingénieurs forestiers ou techniciens forestiers y ont participé.

Site amvap.ca

Une nouvelle version du site internet de l'Agence a été lancée en juin 2019. Au cours de l'année 2021-2022, on note 3 160 visiteurs et plus de 11 671 pages consultées, soit plus du double de l'année précédente. Parmi les ajouts de la dernière année, on note une page dédiée à l'épidémie de TBE, une pour le recrutement de propriétaires pour la conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris et une page sur la sylviculture d'adaptation aux changements climatiques.

Autres activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2021-2022 :

- Mise à jour et bonification du site Internet de l'AMVAP;
- Distribution d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre:
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources, en lien avec les changements climatiques, le nerprun, la conservation de milieux humides;
- Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle desservie par les conseillers forestiers;
- Bonification des couches numériques et des bases de données des plantations et des éclaircies commerciales:
- Préparation pour la mise à jour du calcul de possibilité forestière et d'un banc d'essai mené par la FPFQ;
- Analyse des données cartographiques et de compilation du cinquième inventaire écoforestier pour la mise à jour du PPMV;
- Préparation d'outils d'informations sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et diffusion:
- Production de couches pour les conseillers forestiers sur l'évolution de l'épidémie de TBE, les peuplements à protéger et le programme de pulvérisation;
- Collaborations avec des organismes de bassin versant pour la réalisation de projets touchant les milieux humides, les espèces exotiques envahissantes, la mise en œuvre de leur PDE et les OCMHH;
- Participation aux consultations sur la confection des plans régionaux des milieux humides et hydriques;
- Diffusion des couches de cadastre rénové aux conseillers forestiers;
- Réalisation de calculs de débits pour l'installation de ponceaux;

- Poursuite de la compilation dans une base de données des résultats de suivis de plantations;
- Assistances à des ingénieurs forestiers qui ne sont pas des conseillers forestiers accrédités dans la planification de travaux destinés au programme de remboursement des taxes foncières;
- Démarches pour compléter le projet régional d'orthophotos 2020 et la diffusion aux conseillers forestiers;
- Entrevues au journal la Voix du Sud;
- Participation à un comité provincial sur la commercialisation de l'ail des bois et démarches auprès des députés;
- Collaboration à la révision de la procédure de consentement et d'avis à la livraison du PAMVFP en lien avec les obligations du modèle d'affaires des groupements forestiers;
- Participation à l'entrevue et réponse aux demandes du MFFP sur la simplification des processus de livraison des mesures de mise en valeur de la forêt privée et le bilan annuel de performance des agences;
- Préparation d'un envoi postal pour recruter des propriétaires de friches en vue de leur boisement dans le programme FEFEC;
- Soutien à des propriétaires et conseillers forestiers sur l'application des règlements sur les milieux humides et hydriques (REAFIE et RAMHHS);
- Soutien à des étudiants et des chercheurs sur des projets de recherche en forêt privée;
- Gestion de plaintes de propriétaires forestiers;
- Analyses de demandes de reboisement refusées au MAPAQ;
- Participation au projet Sylvi-CCC du CRECQ.

Plan d'action

En lien avec les objectifs du PAMVFP axés vers la récolte et le développement du potentiel de la forêt privée, le MFFP demande aux agences de produire un plan d'action annuel qui est annexé à

l'entente de délégation de gestion. Voici le bilan du plan d'action 2021-2022.

Actions PAMVFP	Cibles	Résultats	% atteint
Réaliser des travaux non commerciaux	2 015 164 \$	2 004 418 \$	99 %
Realiser des fravaux fion commerciaux	1 476 ha	1 439 ha	98 %
Réaliser des travaux d'aide techique à la	124 459 \$	128 345 \$	103 %
mobilisation des bois	435 ha	462 ha	106 %
Réaliser des travaux commerciaux	380 378 \$	467 532 \$	123 %
Reduser des travaux commerciaux	274 ha	342 ha	125 %
Sommes investies dans la mise en œuvre du PPMV	59 695 \$	79 885 \$	134 %
Action Subvention			
Réaliser des travaux commerciaux	616 200 \$	617 621 \$	100 %
Realiser des fravaux commerciaux	880 ha	950 ha	108 %



Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions,

d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2021-2022 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire.

Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003	2015
Feuillus	20 188 000	22 897 000	25 086 000	31 303 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 366 000	38 599 000
Total	34 060 000	37 266 000	42 452 000	69 902 000
% variation		+ 9 %	+ 14 %	+ 65 %
Possibilité fore	stière	923 759	1 120 493	À déterminer
% variation			+ 21 %	

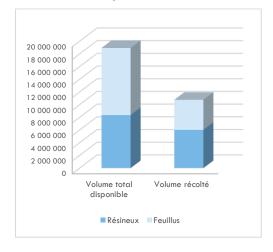
Proportion de la possibilité forestière récoltée en incluant le bois de chauffage

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2016	58 %
2017	67 %
2018	76 %
2019	79 %
2020	78 %
2021	80 %

Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2021-2022

Groupe d'essences	Bellechasse	Etchemins	L'Islet	Montmagny	Lévis	AMVAP
Sapin, épinettes et pins	174 %	185 %	117 %	127 %	54 %	149 %
Autres résineux	24 %	43 %	14 %	20 %	38 %	26 %
Feuillus durs	37 %	47 %	36 %	36 %	28 %	39 %
Peupliers	79 %	40 %	103 %	48 %	83 %	69 %
Total	89 %	102 %	67 %	68 %	41 %	80 %

Comparaison de la récolte et du volume disponible pour la période 2005 à 2021



Récolte 2005 à 2021 selon la possibilité forestière 2005-2015					
Groupe d'essences	Volume total vécolté disponible récolté (m³ solides) Volume disponible non récolté (m³ solides)		% récolté		
Sapin, épinettes et pins	6 797 560	5 621 460	1 176 100	83 %	
Autres résineux	1 555 039	398 409	1 156 630	26 %	
Feuillus durs	8 692 839	3 476 711	5 216 127	40 %	
Peupliers	1 878 542	1 258 370	620 171	67 %	
Total	18 923 980	10 754 951	8 169 029	57 %	

¹ Considère la mortalité naturelle de la forêt qui a été soustraite du volume disponible mais pas le volume marchand non récolté laissé sur les parterres de coupe.

Suivi du plan d'action du PPMV

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2021-2022	Résultats 2020-2021
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse			
Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse.	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 1 754 ha PRTF : 1 246 ha Total : 2 999 ha	PAMVFP : 1 880 ha PRTF : 786 ha Total : 2 666 ha
Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide.	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 3 305 ha PRTF : 1 513 ha Total : 4 818 ha	PAMVFP : 3 568 ha PRTF : 990 ha Total : 4 557 ha
Suivre le respect de la possibilité forestière.	De 2008-2012 : 41 %	80 % de la possibilité for. récoltée	78 % de la possibilité for. récoltée
Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations.	15 formations 150 participants	2 formations 20 participants	4 formations 31 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles			
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles			
Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués.	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP : 443 ha PRTF : 49 ha Total : 491 ha	PAMVFP : 583 ha PRTF : 8 ha Total : 591 ha
• Évaluer les conseillers forestiers.	En 2012 : 94 %	96 %	93 %
Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers			
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires.	En 2012 : 124 ha	0 ha	0 ha
Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés.	En 2012 : 3 PAFF	1 PAFF	0 PAFF

PAGE 30 RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers	Cibles ou état initial	Résultats 2021-2022	Résultats 2020–2021
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
 Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiressource. 		1 formation sur la sylviculture d'adaptation	Aucune activité
Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité			
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre			
Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles.	Préparation de l'étude des taux	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP
 Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 	Révision annuelle du Cahier d'instructions techniques	Le Cahier de références techniques relève du MFFP	Le Cahier de références techniques relève du MFFP
Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles			
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles / Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels / Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles / Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques / Enjeu 9 - Qualité de l'eau / Enjeu 10 - Protection des sols			
Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique.	<i>77</i> ha	126 ha	101 ha
Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements.		Soutien aux conseillers forestiers	Soutien aux conseillers forestiers
 Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 		Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers	Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers
 Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers. 		Conservation volontaire : 83 ha	Conservation volontaire : 0 ha

PAGE 31 RAPPORT ANNUEL 2021-2022

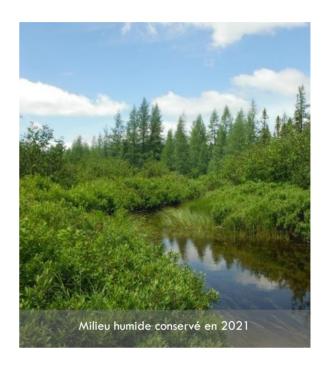
Projets multiressources

Conservation volontaire des milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine des Appalaches

Ce projet de conservation volontaire avait pour objectif de sensibiliser les propriétaires à la protection des milieux humides localisés dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine. Cette espèce habite les eaux fraîches et bien oxygénées des ruisseaux, des rivières et des lacs. La connexion entre les milieux humides et aquatiques en amont du bassin versant est au cœur de l'importance des milieux humides sur le maintien de la qualité de l'habitat pour les poissons. La Fondation de la faune du Québec (FFQ) a octroyé un financement de 13 150 \$ dans le cadre du programme Forêt-Faune afin de conclure 10 nouvelles ententes de conservation volontaire dans les milieux humides des bassins versants de la Côte-du-Sud, de la rivière Etchemin et du fleuve St-Jean où est présent l'omble de fontaine. Ce projet a permis de consolider l'intégrité de l'habitat de l'espèce par la protection des milieux humides et hydriques des bassins versants impliqués et de sensibiliser les propriétaires.

Approche participative d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches

Le portrait des quatre ravages de cerfs de Virginie reconnus sur le territoire des Appalaches a été dressé par l'Agence en 2019. En octobre 2020, un financement de 24 000 \$ a été accordé à l'Agence par la Fondation de la faune du Québec afin de mettre en œuvre les suggestions d'aménagement établies dans le Portrait et plan d'orientation pour les ravages de Saint-Malachie, du Mont-Orignal et de Sainte-Germaine-Station. Les visites-conseils et les travaux forestiers sont ciblés dans les habitats d'abris et dans les secteurs où les aires d'alimentation sont entremêlées d'abris afin d'y augmenter la nourriture disponible pour les cerfs de Virginie.



De cette manière, nous souhaitons améliorer la survie individuelle ainsi que réduire les déplacements de la grande faune pour ménager leur réserve énergétique et limiter l'occurrence des collisions routières. 23 visites-conseils ont été complétées auprès des propriétaires de lots boisés localisés en ravage soucieux de concilier les besoins du cerf de Virginie à leurs pratiques d'aménagement forestier. Ces visites ont permis d'établir un contact direct avec les propriétaires et de discuter des pratiques sylvicoles recommandées dans leur boisé.

L'Agence a ensuite fait le lien entre les propriétaires et leur conseiller forestier pour la réalisation des travaux quand ceux-ci étaient recommandés. Une extension au projet permettra de compléter les visites-conseils et les travaux sylvicoles en 2022.

Conservation volontaire des habitats naturels du martinet ramoneur et des chauves-souris dans les Appalaches

Ce projet de conservation volontaire est financé par le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC, 36 594 \$) jusqu'en septembre 2023. Par la protection de vieilles forêts, ce projet vise à maintenir les habitats naturels pour des espèces à statut, soit le martinet ramoneur et les chauves-souris. En milieu naturel. ces espèces utilisent notamment des arbres morts (nommés chicots) creux de grosse dimension et des cavités pour s'abriter. Le projet vise l'acquisition de connaissances, la sensibilisation des propriétaires et la protection des habitats par des ententes de conservation volontaire. Au printemps 2021, un communiqué de presse et une annonce ont été diffusés afin de solliciter les citoyens à partager leurs observations de chauves-souris. Ces dernières ont été validées à l'été 2021 à l'aide d'un détecteur de sons acoustiques et contribueront à la banque de données des occurrences du MFFP. Au terme du projet, nous visons la signature d'une vingtaine d'ententes de conservation volontaire, de 3 nouvelles observations officialisées sur le territoire et l'ajout d'une annexe au plan d'aménagement forestier de 2 producteurs en vue de protéger les attributs fauniques d'intérêt lors des opérations sylvicoles.

Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques dans les Appalaches

Ce projet a débuté en 2018 et s'est conclu en septembre 2021. Il a permis d'accompagner des producteurs et leurs conseillers forestiers dans la réalisation de travaux sylvicoles considérant la vulnérabilité des peuplements aux changements climatiques en vue d'accroître leur capacité d'adaptation. L'utilisation de stratégies rétention de la biodiversité et la valorisation des essences adaptées au climat futur par la sylviculture d'adaptation ont ainsi pu augmenter la résistance et/ou la résilience des peuplements. Un soutien financier de 99 979 \$ a été accordé par ECCC dans le cadre du programme ÉcoAction. Grâce à cette participation, des travaux adaptés aux changements climatiques ont été réalisés sur 284 ha du territoire des Appalaches au terme du projet. Par ailleurs, un dispositif expérimental a pu être établi en concertation avec une équipe de chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais et du Groupement forestier de Bellechasse-Lévis pour tester la sylviculture d'adaptation sous différentes intensités de prélèvement. Une visite forestière ouverte au public a eu lieu en septembre 2021 afin de clore le projet et de transmettre l'importance de considérer les conditions climatiques futures dans la planification de travaux d'aménagement.





ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2022

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2022

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas des autres agences de mise en valeur des forêts privées de la province du Québec, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tire des revenus de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de contributions reçues, à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, à l'actif à court terme au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, et à l'actif net au 31 mars 2022, au 31 mars et au 1er avril 2021 et au 1er avril 2020.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lemieux Nolet

Lac-Etchemin (Québec) Le 24 mai 2022

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
Produits		
Apports du Gouvernement du Québec	2 973 475 \$	3 191 783
Contributions (annexe A)	52 903	49 358
Contributions de l'industrie	625 595	558 124
Mesures coercitives	2 215	4 258
Intérêts	22 400	19 425
Autres produits	7 178	17 138
	3 683 766	3 840 086
Charges		
Conseillers forestiers	3 322 256	3 612 436
Présidence	1 063	1 063
Salaires et charges sociales	279 264	247 440
Conception de logiciels et services informatiques	8 090	15 101
Projets		
Transfert de connaissances	18 662	18 501
Conservation volontaire	94	_
Honoraires professionnels	4 526	4 111
Loyer	10 818	10 555
Entretien de locaux	1 000	860
Télécommunications	4 111	4 330
Publicité et communications	341	407
Papeterie et dépenses de bureau	8 841	7 651
Cotisations	1 461	1 164
Formations	1 020	22
Frais de déplacements et repas	9 432	9 509
Assurances	4 388	4 279
Frais de réunion	215	223
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	1 499	1 330
Équipement informatique et logiciels	1 432	1 833
Autres	879	766
	3 679 392	3 941 581
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 374 \$	(101 495) \$

État de l'évolution de l'actif net Exercice terminé le 31 mars 2022

Solde à la fin de l'exercice	4 249 \$	131 025 \$	135 274 \$	130 900 \$
Investissement en immobilisations	2 599	(2 599)	-	
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 931)	7 305	4 374	(101 495)
Solde au début de l'exercice	4 581 \$	126 319 \$	130 900 \$	232 395 \$
	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2022 Total	2021 Total

État de la situation financière

31 mars 2022

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse Placements temporaires, 0,75 % à 1,10 %, échéants en mai	138 598	\$ 2 764 666 \$
2022	910 000	-
Débiteurs (note 4)	106 807	42 057
Subventions à recevoir	62 924	3 067
Frais payés d'avance	302	1 796
	1 218 631	2 811 586
Placements à long terme (note 5)	1 066 000	-
Immobilisations corporelles (note 6)	4 249	4 581
	2 288 880	\$ 2 816 167 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	134 298	\$ 69 454 \$
Apports reportés - Ministère des Forêts, de la Faune et des	0.040.200	0.000.010
Parcs (note 8)	2 019 308	2 609 010
Apports reportés - Fondation de la Faune du Québec (note 8)		6 803
	2 153 606	2 685 267
Actif net		
	4.040	4.504
Investi en immobilisations	4 249	4 581
Non affecté	131 025	126 319
	135 274	130 900
	2 288 880	\$ 2 816 167 \$

Engagement (note 9)

État des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 374 \$	(101 495) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie Amortissement des immobilisations corporelles Utilisation des apports reportés	2 931 (620 643)	3 163 (933 336)
	(613 338)	(1 031 668)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs Subventions à recevoir Frais payés d'avance Créditeurs	(64 750) (35 719) 1 494 64 844	59 005 1 629 (964) (336 592)
	(647 469)	(1 308 590)
Activités d'investissement Acquisition d'immobilisations corporelles Acquisition de placements Encaissement de dépôt à terme	(2 599) (1 976 000) -	(1 905) - 783 333
	(1 978 599)	781 428
Activité de financement Apports encaissés	-	2 687 827
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 626 068)	2 160 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 764 666	604 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	138 598 \$	2 764 666 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires 31 mars 2022

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Notes complémentaires 31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis, à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Notes complémentaires 31 mars 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Contributions de l'industrie, mesures coercitives et autres produits

Les contributions de l'industrie, les mesures coercitives et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

3. Changement de méthode comptable

Modification d'une méthode comptable

Instruments financiers - Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

L'organisme a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Notes complémentaires 31 mars 2022

3. Changement de méthode comptable (suite)

Modification d'une méthode comptable (suite)

Conformément aux dispositions transitoires, de tels instruments financiers qui existent à la date de première application, soit le 1er avril 2021, sont évalués comme suit : le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er avril 2021. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de l'organisme, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

4. Débiteurs

	2022	2021
Mesures coercitives	1782 \$	3 610 \$
Contributions de l'industrie	79 048	35 010
Remboursement de propriétaires	7 628	7 628
Provision mauvaises créances	(7 628)	(7 628)
Contribution municipale	`1 500´	`1 500 [°]
Transferts d'engagements	350	450
Projets	1 500	
	84 180	40 570
TPS et TVQ	1 836	1 487
Intérêts à recevoir	20 791	-
	106 807 \$	42 057 \$

5. Placements à long terme

	2022		202	1
Obligations, 1,26 % à 1,66 %, échéants en mai 2023 et mai 2024	1 066 000	¢		2

Notes complémentaires 31 mars 2022

6. Immobilisations corporelles

				2022	2021
		Am	ortissement	Valeur	Valeur
	Coût		cumulé	nette	nette
Mobilier et équipement de					
bureau	32 941	\$	31 151	\$ 1 790	\$ 3 289
Équipement informatique	73 765		71 306	2 459	1 292
Logiciels	21 678		21 678	-	-
	128 384	\$	124 135	\$ 4 249	\$ 4 581

7. Créditeurs

	2022	2021
Fournisseurs	100 575 \$	39 657 \$
Salaires et vacances	25 264	23 094
Sommes à remettre à l'État	8 459	6 703
	134 298 \$	69 454 \$

Notes complémentaires 31 mars 2022

8. Apports reportés

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 12 novembre 2019, l'organisme a encaissé une subvention de 46 800 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but d'augmenter la superficie en boisement dans les friches de forêts privées. Au 31 mars 2021, le solde de la subvention reportée de ce projet s'élèvait à 9 010 \$. Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu un montant de 85 228 \$ du Ministère pour ce projet et a utilisé 94 238 \$. Le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève donc à 0 \$ au 31 mars 2022.

Le 30 mars 2021, l'organisme a encaissé une subvention de 2 600 000 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but d'augmenter la production et la mobilisation des bois en forêt privée. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2025. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 604 830 \$. Au 31 mars 2022, le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève à 1 995 170 \$.

Au 31 mars 2022, l'organisme a encaissé une subvention de 15 324 \$ octroyée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de mettre en œuvre le volet hâtif du Programme deux milliards d'arbres sur son territoire. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2026. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 6 186 \$. Au 31 mars 2022, le solde de la subvention reportée s'élève à 9 138 \$.

Au 31 mars 2022, l'organisme a encaissé une subvention de 15 000 \$ octroyée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs lié au développement, à la mise à jour et à la mise en œuvre d'une démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois. Cette subvention est applicable pour les exercices se terminant entre le 31 mars 2022 et 2025. Le solde de la subvention reportée s'élève à 15 000 \$.

Fondation de la Faune du Québec

Le 24 mars 2020, l'organisme a encaissé une subvention de 6 575 \$ octroyée par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du projet de conservation volontaire de milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine. Au 31 mars 2021, le solde de la subvention reportée de ce projet s'élevait à 3 223 \$. Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu un montant de 6 575 \$ et a utilisé 9 798 \$. Au 31 mars 2022, le solde de la subvention reportée est de 0 \$.

Le 29 janvier 2021, l'organisme a encaissé un montant de 10 000 \$ de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du projet d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches. Au 31 mars 2021, le solde de la subvention reportée de ce projet s'élevait à 3 580 \$. Au cours de l'exercice, l'organisme a comptabilisé une subvention à recevoir de 3 693 \$ puisqu'elle a utilisé 7 273 \$ pour ce projet et un montant maximal de 14 000 \$ était disponible auprès de la Fondation de la faune du Québec pour ce projet. Au 31 mars 2022, le solde de la subvention reportée est de 0 \$.

Notes complémentaires

31 mars 2022

9. Engagement

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 30 novembre 2022 totalisant 6 581 \$, plus les taxes applicables.

10. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celleci varie de facon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
Annexe A - Contributions		
Fondation de la Faune du Québec Monde municipal Environnement Canada	17 071 \$ 7 500 28 332	9 772 \$ 7 500 32 086
	52 903 \$	49 358 \$

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

ANNÉE 2021-2022	PAMVFP	Subvention 2021	Avenant FEFEC	2 G d'arbres	Projets	Total 2021-2022	Total 2020-2021
Excédent (déficit) de l'exercice précédent	126 319 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	126 319 \$	226 556 \$
REVENUS							
Contribution du MFFP	2 266 540 \$	604 830 \$	94 237 \$	6 187 \$	1 680 \$	2 973 475 \$	3 191 784 \$
Contribution de l'industrie	625 595 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	625 595 \$	558 124 \$
Revenus d'intérêts	3 162 \$	19 238 \$	- \$	- \$	- \$	22 400 \$	19 425 \$
Contributions projets et autres revenus	14 637 \$	756 \$	- \$	- \$	46 903 \$	62 296 \$	70 753 \$
TOTAL DES REVENUS	2 909 934 \$	624 824 \$	94 237 \$	6 187 \$	48 583 \$	3 683 766 \$	3 840 086 \$
TOTAL INCLUANT L'EXCÉDENT	3 036 253 \$	624 824 \$	94 237 \$	6 187 \$	48 583 \$	3 810 085 \$	4 066 642 \$
DÉPENSES							
Frais de gestion et de concertation							
Salaires et avantages sociaux	127 858 \$	4 931 \$	3 470 \$	288 \$	- \$	136 546 \$	136 938 \$
Frais de déplacement et de séjour	2 675 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 675 \$	2 941 \$
Coûts de publicité et de publications	341 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	341 \$	407 \$
Frais de formation	875 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	875 \$	22 \$
Achat de matériel et de fournitures	6 687 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 687 \$	6 147 \$
Frais de location de salles	215 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	215 \$	223 \$
Honoraires professionnels	5 589 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 589 \$	5 174 \$
Autres frais de gestion et de concertation							
SIGGA, services informatiques et logiciels	8 090 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	8 090 \$	15 101 \$
Loyer et entretien ménager	11 818 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 818 \$	11 415 \$
Assurances et cotisations professionnelles	6 474 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 474 \$	5 858 \$
Télécommunication	4 111 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 111 \$	4 330 \$
Amortissement	2 931 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 931 \$	3 163 \$
Sous-total - Frais de gestion et concertation	177 664 \$	4 931 \$	3 470 \$	288 \$	- \$	186 353 \$	191 719 \$
Réalisation de traitements sylvicoles							
Montants versés aux conseillers forestiers	2 600 295 \$	617 621 \$	89 <i>7</i> 71 \$	5 900 \$	8 669 \$	3 322 256 \$	3 612 436 \$
Vérification opérationnelle							
Salaires et avantages sociaux							
Julunes et uvulliuges sociuux	21 302 \$	2 040 \$	873 \$	- \$	- \$	24 215 \$	28 279 \$
Frais de déplacement et de séjour	21 302 \$ 5 515 \$	2 040 \$ 232 \$	873 \$ 123 \$	- \$ - \$	- \$ - \$	24 215 \$ 5 870 \$	28 279 \$ 6 118 \$
		232 \$ - \$	123 \$	- \$ - \$	- \$ - \$		
Frais de déplacement et de séjour	5 515 \$	232 \$	123 \$	- \$	- \$	5 870 \$	6 118 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses	5 515 \$ 2 236 \$	232 \$ - \$	123 \$ - \$ 90 767 \$	- \$ - \$	- \$ - \$	5 870 \$ 2 236 \$	6 118 \$ 1 135 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles	5 515 \$ 2 236 \$	232 \$ - \$	123 \$	- \$ - \$	- \$ - \$	5 870 \$ 2 236 \$	6 118 \$ 1 135 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3)	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$	232 \$ - \$ 619 893 \$ - \$	123 \$	- \$ - \$ 5 900 \$	- \$ - \$ 8 669 \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$	232 \$ - \$ 619 893 \$	123 \$ - \$ 90 767 \$	- \$ - \$ 5 900 \$	- \$ - \$ 8 669 \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4)	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$	232 \$ - \$ 619 893 \$ - \$	123 \$	- \$ - \$ 5 900 \$	- \$ - \$ 8 669 \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$	232 \$	123 \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$	- \$ - \$ 8 669 \$ - \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$	232 \$	123 \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$	- \$ - \$ 8 669 \$ - \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4 Dépenses associées aux autres revenus	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$	232 \$	123 \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$ -\$	- \$ - \$ 8 669 \$ - \$ - \$ - \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$ 73 222 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4 Dépenses associées aux autres revenus Salaires et avantages sociaux	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ - \$	232 \$	123 \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$ -\$ -\$	- \$ - \$ 8 669 \$ - \$ - \$ - \$ 38 769 \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ 38 769 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$ 73 222 \$ 27 663 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4 Dépenses associées aux autres revenus Salaires et avantages sociaux Frais de déplacement et de séjour	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ - \$ - \$	232 \$	123 \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$ -\$ -\$ -\$	-\$ -\$ 8 669 \$ -\$ -\$ -\$ -\$ 88 769 \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ 38 769 \$ 880 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$ 73 222 \$ 27 663 \$ 289 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4 Dépenses associées aux autres revenus Salaires et avantages sociaux Frais de déplacement et de séjour Achat de matériel et de fournitures	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ - \$ - \$ - \$	232 \$	123 \$ - \$ 90 767 \$ - \$ - \$ - \$ - \$ - \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$ -\$ -\$ -\$	- \$ - \$ 8 669 \$ - \$ - \$ - \$ 38 769 \$ 880 \$ 266 \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ 38 769 \$ 880 \$ 266 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$ 73 222 \$ 27 663 \$ 289 \$ 721 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4 Dépenses associées aux autres revenus Salaires et avantages sociaux Frais de déplacement et de séjour Achat de matériel et de fournitures Sous-total - Autres dépenses	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ - \$ - \$ - \$	232 \$	123 \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$ -\$ -\$ -\$ -\$	- \$ - \$ 8 669 \$ - \$ - \$ - \$ - \$ 38 769 \$ 880 \$ 266 \$ 39 915 \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ 38 769 \$ 880 \$ 266 \$ 39 915 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$ 73 222 \$ 27 663 \$ 289 \$ 721 \$ 28 673 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4 Dépenses associées aux autres revenus Salaires et avantages sociaux Frais de déplacement et de séjour Achat de matériel et de fournitures Sous-total - Autres dépenses TOTAL DES DÉPENSES	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ - \$ - \$ - \$ 2 905 559 \$	232 \$	123 \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$ -\$ -\$ -\$ -\$	- \$ - \$ 8 669 \$ - \$ - \$ - \$ - \$ 38 769 \$ 880 \$ 266 \$ 39 915 \$ 48 583 \$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ 38 769 \$ 880 \$ 266 \$ 39 915 \$ 3 679 392 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$ 73 222 \$ 27 663 \$ 289 \$ 721 \$ 28 673 \$ 3 941 582 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4 Dépenses associées aux autres revenus Salaires et avantages sociaux Frais de déplacement et de séjour Achat de matériel et de fournitures Sous-total - Autres dépenses TOTAL DES DÉPENSES Excédent produits sur les charges immo.	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ - \$ - \$ - \$ 2 905 559 \$ 332 \$	232 \$	123 \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$ -\$ -\$ -\$ -\$ -\$ 6 188 \$	-\$ -\$ 8 669 \$ -\$ -\$ -\$ -\$ 38 769 \$ 880 \$ 266 \$ 39 915 \$ 48 583 \$ -\$ -\$	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ 38 769 \$ 880 \$ 266 \$ 39 915 \$ 3 679 392 \$ 332 \$ 131 025 \$	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$ 73 222 \$ 27 663 \$ 289 \$ 721 \$ 28 673 \$ 3 941 582 \$ 1 259 \$
Frais de déplacement et de séjour Autres dépenses Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3) Dépenses internes Transfert de connaissances (objectif 4.4) Dépenses externes Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4 Dépenses associées aux autres revenus Salaires et avantages sociaux Frais de déplacement et de séjour Achat de matériel et de fournitures Sous-total - Autres dépenses TOTAL DES DÉPENSES Excédent produits sur les charges immo. SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	5 515 \$ 2 236 \$ 2 629 348 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ - \$ - \$ - \$ 2 905 559 \$ 332 \$ 131 025 \$	232 \$	123 \$	-\$ -\$ 5 900 \$ -\$ -\$ -\$ -\$ -\$ -\$ -\$ -\$ -\$	- \$ - \$ 8 669 \$ - \$ - \$ - \$ - \$ 880 \$ 266 \$ 39 915 \$ 48 583 \$ - \$ - \$ de concertati	5 870 \$ 2 236 \$ 3 354 577 \$ 79 885 \$ 18 662 \$ 98 547 \$ 38 769 \$ 880 \$ 266 \$ 39 915 \$ 3 679 392 \$ 332 \$ 131 025 \$ on FEFEC	6 118 \$ 1 135 \$ 3 647 968 \$ 54 721 \$ 18 501 \$ 73 222 \$ 27 663 \$ 289 \$ 721 \$ 28 673 \$ 3 941 582 \$ 1 259 \$ 126 319 \$

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

	Projets								
	Milieux humides 2020-2021	ÉcoAction Chang. climatiques	Mise en œuvre plan orientation cerf	PIH - Cons. vieilles forêts	PAFF	Total	%		
SURPLUS DÉBUT D'EXERCICE	\$	-\$	\$	\$	\$	\$			
REVENUS									
Contribution MFFP - PAMVFP	- \$	1 680 \$	- \$	- \$	- \$	1 680 \$	3,5 %		
Contribution FFQ	9 798 \$	- \$	7 273 \$	- \$	- \$	17 071 \$	35,1 %		
Contribution Environ. Canada	- \$	15 693 \$	- \$	12 639 \$	- \$	28 332 \$	58,3 %		
Revenus de projets	- \$	- \$	0 \$	- \$	1 500 \$	1 500 \$	3,1 %		
Total des revenus	9 798 \$	17 373 \$	7 273 \$	12 639 \$	1 500 \$	48 583 \$	100 %		
CHARGES									
Aide financière - Aménagement									
Conseillers forestiers	- \$	8 669 \$	- \$	- \$	- \$	8 669 \$	1 7, 8 %		
Administration									
Salaires et avantages sociaux	9 763 \$	8 154 \$	7 234 \$	12 130 \$	1 488 \$	38 772 \$	79,8 %		
Frais de projet	- \$	93 \$	- \$	- \$	- \$	93 \$	0,2 %		
Fournitures de bureau	35 \$	136 \$	- \$	- \$	- \$	171 \$	0,4 %		
Déplacement, héberg. et repas	- \$	320 \$	39 \$	509 \$	12 \$	880 \$	1,8 %		
Total frais d'administration	9 798 \$	8 704 \$	7 273 \$	12 639 \$	1 500 \$	39 914 \$	82,2 %		
Total des charges	9 798 \$	17 373 \$	7 273 \$	12 639 \$	1 500 \$	48 583 \$	100 %		
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$			

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2022-2023

	PAMVFP	Subvention 2021	FEFEC	2 G d'arbres	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	131 025 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	131 025 \$	
REVENUS							
Contribution MFFP PAMVFP	2 253 220 \$	- \$	- \$	- \$	30 000 \$	2 283 220 \$	60,2 %
Contribution MFFP Subvention	- \$	910 000 \$	- \$	- \$	- \$	910 000 \$	23,9 %
Contribution MFFP FEFEC	- \$	- \$	80 000 \$	- \$	- \$	80 000 \$	2,1 %
Contribution MFFP 2 G d'arbres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Contribution de l'industrie	450 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	450 000 \$	11,8 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	- \$	- \$	- \$	22 520 \$	22 520 \$	0,6 %
Contribution Environnement Canada	- \$	- \$	- \$	- \$	11 246 \$	11 246 \$	0,3 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 500 \$	0,2 %
Revenus d'intérêts	2 300 \$	12 425 \$	- \$	- \$	- \$	14 725 \$	0,4 %
Revenus transferts d'engagement	4 500 \$	\$	- \$	- \$	- \$	4 500 \$	0,1 %
Revenus de projets	11 718 \$	\$	- \$	- \$	7 621 \$	19 340 \$	0,5 %
Total des revenus	2 729 239 \$	922 425 \$	80 000 \$	- \$	71 387 \$	3 803 051 \$	100 %
CHARGES							
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires							
Travaux d'aménagement	2 380 000 \$	898 625 \$	76 000 \$	- \$	30 000 \$	3 384 625 \$	88,3 %
Transfert de connaissances	43 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	43 000 \$	1,1 %
Total aide financière et formations	2 423 000 \$	898 625 \$	76 000 \$	- \$	30 000 \$	3 427 625 \$	89,4 %
Administration							
Salaires et avantages sociaux	248 959 \$	10 666 \$	3 668 \$	- \$	34 561 \$	297 854 \$	7,8 %
Services infor. et logiciel forêt privée	45 597 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	45 597 \$	1,2 %
Comptabilité et services	4 365 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 365 \$	0,1 %
Présidence	1 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 500 \$	0,0 %
Loyer et entretien ménager	12 034 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12 034 \$	0,3 %
Réunions	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	6 129 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 129 \$	0,2 %
Fournitures, photocopies et poste	9 700 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 700 \$	0,3 %
Publicité	350 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	350 \$	0,0 %
Télécommunications	4 405 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 405 \$	0,1 %
Frais déplacements, héberg. et repas	9 400 \$	709 \$	332 \$	- \$	5 039 \$	15 480 \$	0,4 %
Formations	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	1 788 \$	2 788 \$	0,1 %
Divers	350 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	350 \$	0,0 %
Immobilisations	5 541 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 541 \$	0,1 %
Total frais d'administration	349 830 \$	11 375 \$	4 000 \$	- \$	41 388 \$	406 593 \$	10,6 %
Total des charges	2 772 830 \$	910 000 \$	80 000 \$	- \$	71 387 \$	3 834 218 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	87 434 \$	12 425 \$	- \$	- \$	- \$	99 858 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, la Subvention 2021, le FEFEC et le programme 2 G d'arbres en 2021-2022

Travaux réalisés dans le PAMVFP - 2021-2022

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre o	d'unités	Total
7501 I	Débroussaillement et déblaiement forte compétition	G	1 434 \$	6	10,4	ha	14 914 \$
7514 I	Déblaiement avec décapage avec excavatrice	G	1 250 \$	16	48,2	ha	60 300 \$
7516 I	Déblaiement mécanique	G	852 \$	100	385,2	ha	328 207 \$
<i>7</i> 516		T	176 \$	5	23,0	ha	4 052 \$
	Total préparation de terrain			127	466,9	ha	407 472 \$
7632 I	Plantation manuelle récipients 110 à 199 cc	G	409 \$	17	92 653	plants	37 798 \$
7637 I	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cav.) résineux	G	626 \$	2	9 965	plants	6 238 \$
7638 I	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	580 \$	132	821 215	plants	476 114 \$
7639 I	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	525 \$	2	2 272	plants	1 193 \$
7650 I	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	648 \$	4	3 375	plants	2 187 \$
•	Total reboisement et regarni			157	929 480	plants	523 530 \$
<i>7</i> 751	l ^{er} dégagement plantation résineux	G	2 031 \$	103	364,9	ha	740 226 \$
7752	2º dégagement plantation résineux	G	2 031 \$	51	124,2	ha	252 331 \$
7753	3° dégagement plantation résineux	G	2 031 \$	8	15,7	ha	31 826 \$
	Total entretien de plantation			162	504,8	ha	1 024 383 \$
7853 I	Éclaircie précommerciale syst. rés. 8 000 à 15 000 ti/ha	G	1 423 \$	1	1,2	ha	1 736 \$
7854 I	Éclaircie précommerciale syst. rés. plus de 15 000 ti/ha	G	1 755 \$	2	2,4	ha	4 282 \$
7863 I	Éclaircie précommerciale puits de lumière avec martelage	G	1 561 \$	2	2,2	ha	3 372 \$
	Total traitements non commerciaux			5	5,8	ha	9 390 \$
7901 <i>i</i>	Martelage feuillus	T	155 \$	10	50,1	ha	7 759 \$
7902	Martelage résineux	Т	1 <i>77</i> \$	47	126,4	ha	22 367 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois – manuelle	T	275 \$	24	52,5	ha	14 438 \$
7971 .	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	G	1 387 \$	9	44,1	ha	61 153 \$
7973 (Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 163 \$	1	1,8	ha	2 128 \$
7979 (Coupe de récupération totale - manuelle	G	668 \$	3	4,0	ha	2 665 \$
7980	1 ère éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	1 745 \$	2	2,4	ha	4 118 \$
7981	l ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm man.	G	1 512 \$	1	0,9	ha	1 300 \$
7985	l ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	G	1 745 \$	12	19 , 7	ha	34 446 \$
7986	l ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm man.	G	1 512 \$	1	0,9	ha	1 361 \$
7988	2º écl. comm. résineux plantation — manuelle	G	1 172 \$	5	7,0	ha	8 1 <i>57</i> \$
8922	Aide technique pour la mobilisation des bois - mécanisée	T	275 \$	114	409,1	ha	111 836 \$
8970	Coupe de Jardinage résineux (SEPM) — mécanisée	G	1 108 \$	1	3,3	ha	3 679 \$
8971 .	Jardinage feuillus d'ombre – mécanisé	G	1 107 \$	1	6,0	ha	6 609 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	950 \$	11	25,7	ha	24 396 \$
8978	Coupe de récupération partielle - mécanisée	G	1 098 \$	1	1,1	ha	1 263 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	550 \$	6	5,4	ha	2 950 \$
8980	1 ère éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	1 357 \$	11	49,8	ha	65 040 \$
8981	1 ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 194 \$	1	1,0	ha	1 230 \$
8985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	G	1 357 \$	25	125,2	ha	166 388 \$

Travaux réalisés dans le PAMVFP - 2021-2022 (suite)

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre c	l'unités	Total
8986	1 ère éclaircie comm. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm mécanisée	G	1 194 \$	4	8,6	ha	10 292 \$
8986		T	456 \$	1	3,1	ha	1 395 \$
8988	2e éclaircie comm. résineux plantation - mécanisée	G	957 \$	6	22,5	ha	21 224 \$
8988		T	456 \$	2	9,5	ha	4 314 \$
	Total travaux commerciaux ¹			299	979,9	ha	580 508 \$
7500	Prép. de terrain - ajust. mesures sanitaires prix carburant	G	30 \$	55	186,3	ha	5 590 \$
7600	Mise en terre plants- ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	41 \$	55	342 023	plants	14 016 \$
7700	Ent. plant (dég) - ajust. mesures sanitaires prix carburant	G	110 \$	59	180,4	ha	19 840 \$
7700		T	24 \$	2	8,2	ha	196 \$
7900	Martelage - ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	3 \$	22	61 <i>,</i> 7	ha	185 \$
7925	Atmb manuelle - ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	16 \$	9	24,3	ha	389 \$
7950	Trait. comm. manuel - ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	60 \$	15	27,0	ha	1 614 \$
8925	Atmb mécanisée ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	16 \$	26	105,1	ha	1 682 \$
8950	Trait. comm. mécan. ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	60 \$	42	188,9	ha	11 198 \$
8950		T	24 \$	3	12,5	ha	300 \$
	Total groupe COVID			233	794,3	ha	55 011 \$
	Total groupe COVID			55	342 023	plants	33 011 \$
	A Live II. BANGER			693	1 781,1	ha	2 400 205 6
	Grand total travaux PAMVFP1			093	929 480	plants	2 600 295 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes covid.

Travaux réalisés dans la Subvention 2021 - 2021-2022

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d	'unités	Total
7901	Martelage feuillus	T	155 \$	3	22,0	ha	3 404 \$
7902	Martelage résineux	T	1 <i>77</i> \$	44	92,2	ha	16 330 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois – manuelle	T	275 \$	20	61,4	ha	16 896 \$
<i>7</i> 971	Jardinage feuillus d'ombre – manuel	G	1 387 \$	2	10,8	ha	14 896 \$
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 163 \$	1	0,5	ha	616\$
7980	lère éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm man.	G	1 745 \$	1	0,8	ha	1 326 \$
<i>7</i> 981	l ^{ère} éclaircie comm. rés. (SEPM) nat. 15,1 à 19 cm man.	G	1 512 \$	1	0,7	ha	1 074 \$
7985	1 ère éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm man.	G	1 745 \$	21	33,3	ha	58 161 \$
7988	2e éclaircie comm. résineux plantation – manuelle	G	1 172 \$	6	1 <i>7,</i> 0	ha	19 924 \$
7988		T	456 \$	2	4,3	ha	1 970 \$
8922	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée	T	275 \$	146	553,1	ha	150 589 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre – mécanisé	G	1 107 \$	1	11,2	ha	12 421 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	950 \$	7	18,8	ha	17 870 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	550 \$	13	27,0	ha	14 823 \$
8980	1 ^{ère} éclaircie commerciale rés. (SEPM) nat. 9 à 15 cm méc.	G	1 357 \$	7	46,3	ha	62 802 \$
8985	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 9 à 15 cm méc.	G	1 357 \$	37	129,0	ha	170 021 \$
8986	1 ^{ère} éclaircie com. rés. (SEPM) plant. 15,1 à 19 cm méc.	G	1 194 \$	8	19,4	ha	23 223 \$
8988	2º éclaircie comm. résineux plantation — mécanisée	G	957 \$	6	16,5	ha	15 762 \$
	Total travaux commerciaux ¹			279	950,1	ha	602 107 \$

Travaux réalisés dans la Subvention 2021 - 2021-2022 (suite)

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d	unités	Total
7900	Martelage - ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	3 \$	8	35,8	ha	107 \$
7925	Atmb manuelle - ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	16 \$	6	26,1	ha	417 \$
7950	Trait. comm. manuel ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	60 \$	13	38,3	ha	2 297 \$
8925	Atmb mécanisée ajust. mesures sanitaires prix carburant	T	16 \$	12	62,8	ha	1 005 \$
8950	Trait. comm. mécan. ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	60 \$	53	198,5	ha	11 688 \$
	Total groupe COVID			92	361,5	ha	15 514 \$
	Grand total travaux Subvention 2021			279	950,1	ha	617 621 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes covid.

Travaux réalisés dans le FEFEC - Boisement de friches

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d	unités	Total
<i>75</i> 01	Débroussaillement et déblaiement forte compétition	G	1 434 \$	3	5,9	ha	8 504 \$
7504	Déchiquetage	G	1 435 \$	4	8,1	ha	11 552 \$
	Total préparation de terrain			7	14,0	ha	20 055 \$
7637	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cav.) résin.	G	626 \$	1	4 001	plants	2 505 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	580 \$	17	83 686	plants	48 370 \$
	Total reboisement et regarni			18	87 687	plants	50 875 \$
<i>775</i> 1	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	2 031 \$	4	8,3	ha	16 593 \$
	Total entretien de plantation			4	8,3	ha	16 593 \$
7500	Prép. de terrain - ajust. mesures sanitaires prix carburant	G	30 \$	4	7,4	ha	233 \$
7600	Mise en terre plants - ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	41 \$	12	44 440	plants	1 810 \$
7700	Ent. plant (dég) - ajust. mesures sanitaires prix carburant	G	110 \$	1	2,0	ha	215 \$
	Total groupe COVID			5	9,4	ha	0.040 f
				12	44 440	plants	2 248 \$
	A 1			11	22,2	ha	00 771 ¢
	Grand total travaux FEFEC - Boisement de friches ¹			18	87 687	plants	89 771 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes covid.

Travaux réalisés dans le 2 G d'arbres

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	580 \$	1	9 500 plants	5 510 \$
	Total reboisement et regarni			1	9 500 plants	5 510 \$
7600	Mise en terre plants - ajust. mes. sanitaires prix carburant	G	41 \$	1	9 500 plants	390 \$
	Total groupe COVID			1	9 500 plants	390 \$
	Grand total travaux FEFEC - Boisement de friches ¹			1	9 500 plants	5 900 \$

Total PAMVFP, Subvention 2021, FEFEC et 2 G d'arbres	2 753,4 1 002	ha	3 313 587 \$
Total FAMVER, Subvention 2021, FEFEC et 2 9 à arbres		plants	3 313 367 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage et les codes covid.





Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches 1554, route 277, bureau 3 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0 Téléphone : 418 625-2100

info@amvap.ca www.amvap.ca